

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, M. DUPRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. VILLARET a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme GAUTHIER a donné pouvoir à M. PASSEGUE, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. DUPRE.

AUCUN ABSENT NON REPRESENTE

SECRETARE DE SEANCE : M. MABOUSSOU

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : Implantation de deux city stades au sein des quartiers des Trois Fontaines et des Essarts – Approbation du projet et demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation

La 1^{ère} Adjointe Sport et santé

Véronique DESNOUES



2023-400 Implantation de deux city stades au sein des quartiers des Trois Fontaines et des Essarts – Approbation du projet et demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville.

Les terrains de sport en accès libre permettent, outre de développer la pratique sportive, de favoriser la santé physique mais aussi psychologique et sociale.

Pour ces raisons et notamment pour renforcer le lien social dans les quartiers, la ville de Saint Jean de la Ruelle souhaite aménager un nouveau city stade et réhabiliter un second à proximité des lieux d'habitation collective, notamment des bailleurs sociaux partenaires du contrat de Ville. L'expérience du city-stade du quartier des Chaises montre l'intérêt de ces installations : celui-ci très fréquenté par les enfants des quartiers et leurs familles, est un lieu de vie et d'échanges.

La localisation de ces installations est réfléchie et cohérente :

- Dans le quartier prioritaire des Trois Fontaines avenue Pierre Mendès France, un nouvel équipement à proximité immédiate du parc social des Salmoneries et parce qu'il accueille une part importante des enfants résidant au sein de la copropriété de La Prairie, autre parc d'habitat collectif représentatif du quartier. Le city stade des Trois Fontaines correspond à une demande des habitants relayée par un collectif, composé notamment de jeunes pères de famille. Cette démarche a été accompagnée par le centre social.
- Rue des Essarts à proximité du parc social de Valloire Habitat, afin de réhabiliter un équipement de proximité existant qui participe à l'équilibre social du quartier et rompt son enclavement.

Dans ce cadre et afin de se conformer à la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal doit approuver ce projet et autoriser la commune à solliciter une subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville.

La Dotation Politique de la Ville est une dotation d'appui aux projets portés par les communes et les EPCI à fiscalité propre en matière de politique de la ville. Elle est depuis l'origine destinée aux communes percevant la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et confrontées par ailleurs à des charges particulièrement lourdes au regard de la politique de la ville.

La demande de subvention représente 80 % du coût prévisionnel HT du projet :

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
City stade quartier des Trois Fontaines	143 910 €	Dotation Politique de la Ville	215 688 €
City stade quartier des Essarts	125 700 €	Autofinancement	53 922 €
TOTAL	269 610 €	TOTAL	269 610 €

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances réunie le 3 juillet 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Donne son accord pour la réalisation du projet d'implantation d'un nouveau city stade au sein du quartier Salmoneries-Prairie et pour la réhabilitation du city stade du quartier des Essarts,

Sollicite auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 215 688 €, soit 80 % du montant HT des travaux, au titre de la Dotation Politique de la Ville,

S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20 % du montant HT,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération,

Dit que le montant des dépenses et recettes correspondantes seront traduites dans le budget principal de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé

Françoise DESNOUES